



CONSEIL MUNICIPAL DU

12 Février 2015

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame JACQUEMOT, Messieurs REMOND, MARAND, Madame RENAUDIN, Maires Adjointes – Mesdames et Messieurs BEAULIER, GAUMET, GERMAIN, HUREAU, JACQUEMIN, JOLIVET, LARGILLIER, LEGENDRE, SZPUNAR, ROUSSEAU, Conseillers.

Absent excusé : M. LARGILLIER (pouvoir à Mme JACQUEMOT)

Secrétaire de Séance : Mme Nelly RENAUDIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 décembre 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2014

Et demande un rajout au niveau de la décision modificative, à savoir :

Avec la mise en place des rythmes scolaires, il y a eu 352 heures de faites en plus que prévues auxquelles il faut rajouter les charges sociales et le cout d'un adjoint technique en remplacement d'un agent accidenté.

Monsieur le Maire demande un rajout à l'ordre du jour :

Autorisation de signature pour une vente.

Le conseil municipal, vote Pour, à l'unanimité.

ACTUALITE

Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés financières et les contraintes à venir pour l'année et remercie les membres du conseil, et autres personnes bénévoles de la Commune qui ont participé à l'élaboration des vœux du Maire.

CCYA

Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution de la CCYA, à savoir :

- Que la réunion du bureau prévue le 9 février a été reportée au 16 février à 19h
- Que cette réunion portera sur le budget de l'intercommunalité pour 2015 et le compte administratif et de gestion de 2014

Monsieur le Maire rappelle également que notre souhait est d'être accepté à la Brie Nangissienne et qu'un rendez vous à cet effet a été demandé au Président de l'Intercommunalité de la Brie Nangissienne.

Une rencontre des Maires avec le Secrétaire Général a eu lieu le 20 janvier pour mettre en place la dissolution de l'Intercommunalité de l'Yerres à l'Ancoeur d'ici la fin de l'année 2015.

ECOLES

Suite au courrier de l'inspection académique, nous donnant la possibilité de modifier l'emploi du temps des rythmes scolaires, Madame ARNAUD, directrice de l'école Aubepierre/Ozouer le Repos, et Madame JACQUEMOT, déléguée aux affaires scolaires ont rencontré Madame STAURI, inspectrice de l'éducation nationale début février pour présenter de nouvelles propositions de planning pour la rentrée de septembre 2015.

Sur les 4 projets présentés, Mme l'inspectrice en a refusé 3, non conformes au décret à appliquer ou allongeant la journée de classe des enfants.

Le planning retenu serait le suivant :

| Jour | 8h30 à 12h00 | 12H00 | 14h15 | 15h00 | 15h30 | 16h00 | 16h30 | 17h00 |
|----------|--------------|-------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|
| Lundi | Ecole | Repas | Ecole | Ecole | Ecole | NAP | | |
| Mardi | Ecole | Repas | Ecole | Ecole | Ecole | APC et NAP | | |
| Mercredi | Ecole | | | | | | | |
| Jeudi | Ecole | Repas | Ecole | Ecole | Ecole | NAP | | |
| Vendredi | Ecole | Repas | Ecole | Ecole | | NAP | | |

P P R T

Madame RENAUDIN informe le conseil municipal, que selon l'architecte les deux maisons délaissées à Bagneaux sont susceptibles d'être démolies à la fin de l'été.

TRAVAUX POUR 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, à l'aide d'un diaporama de l'avancement des travaux, à savoir :

Sur le terrain de sports

- Réalisation de la fondation du terrain de boules
- Mise en place des jeux pour enfants

Toitures, suite à la grêle de juin 2014

- Remise en état des toitures de la salle des fêtes, de la cantine et des deux églises.

Voirie

- Réalisation d'une grille et d'un puisard dans le haut de la rue du Jour à Bonfruit, pour améliorer l'assainissement

Environnement

- Décision de plantation d'arbres et végétaux sur le stade d'Aubepierre pour établir un écran visuel devant la station d'épuration
Après débat et vote à 6 Voix Contre, 1 Abstention et 8 Voix Pour, le Conseil Municipal décide de cette réalisation
Le Maire rencontrera le pépiniériste pour révision du prix à la baisse.

Travaux Urgents à envisager

- Le 11 février, a été constatée avec l'entreprise Saussine et le Maire une forte dégradation du clocher de l'église St Christophe d'Aubepierre, pouvant entraîner des risques majeurs.
- Le 12 février, l'architecte du patrimoine a été convoqué et a constaté un risque majeur, nécessitant la prise en compte d'une sécurisation du haut du clocher, suivie d'une remise en état.
- Une présentation de photos a permis une réelle prise de conscience des travaux à envisager.
- Les désordres les plus graves affectent la face sud du clocher, où l'on observe un ventre d'environ 12cm d'amplitude, localisé entre les fenêtres hautes et le glacis au niveau du cadran d'horloge. A cet endroit, les joints sont largement ouverts et vidés de leur mortier. On remarque également le tassement de la partie centrale du glacis et le basculement des pierres de l'angle sud est du clocher, situées sous le glacis.
- D'autres désordres affectent le clocher : fissures toute hauteur sur les trois autres faces, joints dégarnis des têtes de contreforts, mise à nu des sablières de la toiture, etc.... qu'il sera nécessaire d'étudier avec le concours d'un BET structure, afin d'intervenir dans les meilleurs délais pour remédier à ces désordres.

Autres travaux et études

- Grille de séparation école/mairie d'Ozouer le repos
- Projet d'insertion d'un groupe scolaire à Aubepierre et locaux associatifs
- Tailles des arbres en cours dans les hameaux

COMITE DES FETES

Monsieur Sébastien GERMAIN, présente les membres élus du comité. A savoir :

| | |
|---------------|-----------------|
| Mr GERMAIN | Président |
| Mme JACQUEMOT | Vice Présidente |
| Mr JACQUEMIN | Trésorier |
| Mme JOLIVET | Secrétaire |

Ainsi que M. LEGENDRE, Mme BRISTIEL, Mme PAULY, M. SEVRIN, et M. STALMACH Membres actifs

AUTORISATION DE SIGNER

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, concernant le terrain appartenant à Monsieur RACINET, à Bonfruit.

DIVERS

Compte rendu du SMETOM par Mr Martial Rousseau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 35.